

COMMUNE DU MAZET-SAINT-VOY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Séance du 20 mars 2026

Ouverture de séance

Le conseil municipal s'est réuni le **20 mars 2026 à 10h06**, sous la présidence de **Monsieur Alain Debard, maire sortant**.

Monsieur le maire sortant ouvre la séance et procède à un retour sur les élections municipales, soulignant :

- une participation de **61,55 %**, qualifiée de très satisfaisante,
- la présence de bulletins nuls,
- des faits d'affichage irrégulier,
- un rappel du contexte particulier des élections de 2020 liées au COVID.

Il adresse ses remerciements à la population ainsi qu'aux anciens conseillers municipaux, notamment :

Madame Vanessa Ferrier, Messieurs Thierry Quesada, Hébert Masse et David Genest.

Il évoque également la phase de transition entre les deux équipes durant la première quinzaine de mars, portant sur plusieurs dossiers en cours (école, crèche, pharmacie, camping).

Présidence par le doyen d'âge

Conformément à l'**Article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales**, la présidence est ensuite assurée par **Monsieur Michel Martin, doyen d'âge**.

Celui-ci remercie l'équipe sortante et rappelle les résultats du scrutin du 15 mars 2026 :

- Inscrits : 991
 - Votants : 610
 - Suffrages exprimés : 552
 - Bulletins blancs : 13
 - Bulletins nuls : 45
-

Appel des conseillers municipaux

Sont présents :

Claudia Bonnefoy, Coraline Capon-Blanc, Vanessa Ferrier, David Genest, Frédéric Gros, Karine Guez, Amélie Guilhot, Hébert Masse, Michel Martin, Kévin Muré, Thierry Quesada, Patrick Roux, Karine Valla, Serge Verilhac, Laetitia Vocanson.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

L'ensemble des conseillers procède à l'émargement.

Monsieur le doyen remercie le public présent et souligne la richesse du conseil composé de **15 élus aux profils complémentaires**.

Il insiste sur les priorités du mandat : **dynamisme, communication et transparence**.

Élection du maire

Il est procédé à l'élection du maire à bulletin manuscrit.

Candidat déclaré : **Monsieur Thierry Quesada**

Le vote a lieu par ordre alphabétique.

À **10h21**, le dépouillement est effectué par la benjamine du conseil, **Madame Coraline Capon-Blanc**.

Monsieur Thierry Quesada est élu maire à l'unanimité.

Monsieur Alain Debard procède à la remise de l'écharpe tricolore. Une anecdote est relevée lors de cette passation concernant l'ajustement de l'écharpe.

Monsieur Thierry Quesada prend immédiatement la présidence de la séance.

Allocution du maire

Monsieur le maire exprime son émotion et remercie la population pour sa confiance.

Il souligne :

- l'importance du taux de participation (61,55 %),
- le regret de l'absence d'autres listes,
- sa volonté de transparence et d'engagement.

Il rend hommage :

- à l'équipe sortante, notamment à Monsieur Alain Debard pour ses **31 années de vie municipale**,
- à la qualité de la gestion financière de la commune,
- aux anciens maires depuis 1789,
- aux familles des élus pour leur soutien.

Il met en avant un conseil municipal renouvelé, représentatif d'une commune **ouverte et accueillante**.

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal fixe à **4** le nombre d'adjoints, conformément à la réglementation (30 % de l'effectif).

Décision adoptée à l'unanimité.

Élection des adjoints

Liste présentée :

- Karine Valla
- Serge Verilhac
- Claudia Bonnefoy
- Frédéric Gros

Vote à bulletin nominatif.

À **10h35**, le dépouillement est assuré par Madame Coraline Capon-Blanc.

La liste est élue à l'unanimité.

Répartition des délégations

- Karine Valla : vie sociale et scolaire
 - Serge Verilhac : travaux
 - Claudia Bonnefoy : vie économique et commerce
 - Frédéric Gros : urbanisme
-

Charte de l' élu local

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue par l'**Article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales**, puis la remet à chaque conseiller.

Désignation des représentants dans les syndicats

Sont désignés :

- Syndicat du Lizieux : David Genest / Serge Verilhac
- SIPEP :
 - Titulaires : Hébert Masse / Frédéric Gros
 - Suppléants : David Genest / Serge Verilhac
- Syndicat des Eaux du Velay :
 - Titulaire : Hébert Masse
 - Suppléant : Frédéric Gros
- Capture des carnivores errants :
 - Titulaire : Claudia Bonnefoy
 - Suppléant : Coraline Capon-Blanc
- Syndicat départemental de l'énergie : Hébert Masse / Serge Verilhac

Approbation à l'unanimité.

Commissions municipales

Il est rappelé que **le maire est membre de droit de chaque commission municipale.**

CCAS

- Élus : Karine Guez, Karine Valla, Patrick Roux, Laetitia Vocanson
- Membres extérieurs : Arlette Ruel, Monique Philit, André Argaud, Jeannine Roux

Commission d'appel d'offres

Hébert Masse, Frédéric Gros, Thierry Quesada, Claudia Bonnefoy, Karine Valla, Serge Verilhac

Commissions ouvertes (comités consultatifs)

Participation possible des habitants sur inscription en mairie.

- Économie / commerce : Claudia Bonnefoy, Amélie Guilhot, Kévin Muré, Vanessa Ferrier, Karine Guez
 - Culture / loisirs / animation : Michel Martin, Kévin Muré, Amélie Guilhot
 - Environnement / agriculture : David Genest, Claudia Bonnefoy, Coraline Capon-Blanc, Michel Martin
 - Technique / urbanisme : Serge Verilhac, Frédéric Gros, Hébert Masse, David Genest, Coraline Capon-Blanc
 - Vie scolaire / jeunesse : Karine Valla, Karine Guez, Laetitia Vocanson, Kévin Muré
 - Communication : Patrick Roux, Vanessa Ferrier, Amélie Guilhot, Serge Verilhac
 - Finances : Thierry Quesada, Patrick Roux
-

Questions diverses

- Approbation du précédent procès-verbal : en attente de diffusion
 - Bail commercial (pharmacie) :
 - Demande en attente de validation par l'ARS
 - Réouverture prévue mi-juin 2026
 - Loyer maintenu à **391 € mensuels**
 - Absence de possibilité d'intervention communale (vente de clientèle)
-

Clôture de la séance

La séance est levée à **11h04**.

Signatures

Le Maire : _____

Le Secrétaire de séance : _____